

Spécialité : « Mécanique, électromécanique »

Option : « Electronicien »

Rattaché aux services techniques, « l'électronicien » est un agent principalement chargé de la maintenance du matériel électronique de la collectivité où il exerce ses fonctions. Son domaine d'intervention est d'autant plus étendu que des composants électroniques existent aujourd'hui sur un nombre considérable d'équipements (téléphonie, ordinateurs, automates...).

Son intervention peut s'exercer de manière préventive afin d'éviter une panne ou un accident. En cas de panne, l'électronicien intervient afin de réparer et corriger les défaillances du système après en avoir déterminé l'origine.

Activités principales

➤ Préparation des interventions

- choisir les conducteurs en fonction des liaisons à établir
- Poser un diagnostic et tester des cartes électroniques
- Anticiper une panne
- Effectuer des mesures et des tests pour déterminer l'origine d'un incident
- Etudier un schéma électrique avant intervention

➤ Réalisation

- Monter, câbler des composants électroniques et établir les connexions nécessaires
- Fabriquer des circuits micro-électroniques
- Opérer un contrôle du câblage
- Appliquer les lois de l'électricité
- Réparer et dépanner le matériel.
- Entretien du matériel et des installations
- Remplacement d'éléments et de composants électroniques

Compétences professionnelles

- Maîtriser les lois générales de l'électricité
- Savoir intervenir sur différents types de composants électroniques, analogiques ou numériques.
- Connaître les signes et symboles utilisés en électricité
- Connaître les règles de sécurité à mettre en œuvre lors d'une intervention sur matériel ou réseau électrique
- Connaître et maîtriser les outils d'usage courant en électricité : Pince, tournevis, clefs allène, pince ampérométrique, dénude câble, ampèremètre, voltmètre, etc.
- Posséder les connaissances en mathématiques nécessaires à des calculs de distance, des conversions, etc.
- Savoir prendre des cotes, lire ou réaliser un schéma électrique
- Savoir travailler de manière coordonnée avec les autres corps de métier
- Connaître et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité : Sécurisation du chantier, port des équipements de protection individuelle, respect des gestes et postures adaptés à la pratique professionnelle, etc.
- Savoir entretenir son matériel et laisser un chantier parfaitement nettoyé à l'issue de son intervention.